



## Chrysomèle du maïs

### Note d'information sur le dispositif de piégeage 2009

La **chrysomèle du maïs**, organisme réglementé de quarantaine et de lutte obligatoire, a été découverte deux années de suite en région Rhône-Alpes. En 2007, 3 foyers avaient été détectés : Pusignan (69), la Motte Servolex (73) et Saint Nazaire-les-Eymes (38). En 2008, deux nouveaux foyers ont été trouvés dans l'Est Lyonnais à Saint Priest (69) et à Saint Symphorien d'Ozon (69).

Suite à la découverte de ces foyers, un dispositif de piégeage renforcé a été mis en œuvre sur l'ensemble de la région, comme le prévoit la réglementation.

Pour l'année 2009, la FREDON et ses fédérations départementales assureront le suivi de plus de 500 pièges répartis sur la totalité de la région. Ces pièges seront placés massivement dans des parcelles de maïs situées à proximité des foyers 2007 et 2008, et autour des axes autoroutiers, aéroports et zones maïsicoles de la région.

L'objectif de cette organisation est double. Il s'agit de suivre l'évolution des populations de la chrysomèle dans les zones contaminées et d'évaluer l'efficacité des mesures de luttés, mais également de détecter précocement d'éventuelles nouvelles introductions d'insectes.

Aussi, à compter de mi-juin, des techniciens installeront ces pièges et en assureront le suivi hebdomadaire jusque fin septembre.

Pour des raisons de confidentialités des données agricoles, nous ne sommes pas en mesure de savoir à qui appartiennent les parcelles de maïs dans lesquelles nous posons des pièges. Aussi nous ne pourrions vous informer personnellement de la pose de pièges dans vos parcelles.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et vous informons que vous pourrez consulter les résultats des piégeages sur le site internet de la FREDON : [www.fredonra.fr](http://www.fredonra.fr).

Pour davantage de renseignements, vous pouvez nous contacter au 04 37 43 40 70.



Surveillance de la Chrysomèle : grâce à des pièges à phéromones